

# Evaluation économique

PROTECTION DU CAPTAGE FM3 DE FONTENAY-EN-PARISIS  
N°01534X0102

Les frais à engager pour la procédure de D.U.P concernent :

- **Frais administratif : .....4 000 €**
  - Reprographie
  - Publicité dans la presse
  - Reprographie des dossiers d'enquêtes
  - Notification d'ouverture d'enquête
  - Publicité dans la presse
  - Commissaire enquêteur
  - Recherche de l'origine des propriétés
  - Notification de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique
- **Frais à engager pour le périmètre de protection Immédiat : .....46 400 €**
  - Bornage de la parcelle : 2 000 €
  - Entretien mécanique (tonte-fauchage) : 2 000 €
  - Placer des panneaux de mise en garde et d'interdiction d'entrée aux personnes non autorisées : 300 €
  - Réparer les clôtures entourant les parcelles des installations : 2 000 €
  - Installer une grille de ventilation renforcée, sécurisée avec cloisons siphoides pour éviter tout déversement de produits externes : 2 000 €
  - Mettre en place des caméras de surveillance sur la parcelle active en permanence ou en cas de détection : 3 000 €
  - Installer un système d'éclairage des forages par des détecteurs de mouvement situés sur la parcelle en cas de détection d'intrusion avec transmission d'alarmes au service d'astreinte 24h/24 : 5 000 €
  - Mettre en place des bavolets orientés vers l'extérieur de la parcelle avec fil barbelé au-dessus de la clôture et du portail : 5 000 €
  - Installer un portail de même hauteur que la clôture et y installer un système de verrouillage en permanence normé : 5 100 €
  - Installation de vanne motorisée permettant d'isoler le captage à distance : 10 000 €
  - Installer des analyseurs en continu ou sondes (CL2 libre turbidité, conductivité) dont les résultats seront archivés au service d'astreinte 24h/24 : 10 000 €

TOTAL

**50 400 €HT**  
**60 480 €TTC**